

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Mme la Ministre du Travail, Elizabeth BORNE
127, rue de Grenelle
75007 PARIS 07

Paris, le 26 avril 2021

Madame la Ministre,

La FNSA, Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement et de la maintenance industrielle, est l'organisation professionnelle représentant les prestataires de services spécialisés en assainissement (collectif, non collectif et industriel) et en maintenance industrielle. Elle représente aujourd'hui plus de 1500 entreprises et établissements, employant 15 000 salariés et réalisant un chiffre d'affaires de près de 3 milliards d'euros (voir le site internet fnsa-vanid.org).

Lors d'un précédent courrier datant du 27 janvier dernier, nous vous faisons part de l'importance de la vaccination pour nos professionnels de l'assainissement et de la maintenance industrielle. En retour, nous avons reçu un courrier du Secrétariat d'état chargé des retraites et de la santé au travail nous précisant qu'il n'y avait pas, au 1^{er} mars, de priorisation de professionnels pour l'accès au vaccin.

Or, une nouvelle liste de métiers prioritaires pour la vaccination a été publiée le 20 avril et les entreprises de l'eau, de l'assainissement et de la valorisation des déchets reconnues, depuis le début de la pandémie de la Covid-19, comme des entreprises d'intérêt vital pour notre pays et pour nos concitoyens, ne sont pas citées.

Pour continuer d'assurer nos missions de service public dans cette période de pandémie dont la fin n'est pas encore écrite, nos entreprises continuent de solliciter leurs salariés dans des conditions parfois dégradées par rapport à nos fonctionnements habituels. Ils sont depuis de longs mois sollicités et soumis à des contraintes d'exploitation inhérentes au contexte pandémique.

Aujourd'hui, ces salariés qui sont sollicités dans l'intérêt collectif continuent d'assurer un travail en présentiel pour la plupart d'entre eux sans possibilité de télétravailler.

La vaccination est aujourd'hui la seule issue crédible leur permettant de garantir la qualité du service rendu au pays et de protéger durablement leur santé et celle de leurs familles.

Nous avons répondu présents avec plaisir et détermination aux demandes des pouvoirs publics car elles sont au cœur des missions de nos entreprises et correspondent à l'idée que nous nous faisons de l'utilité sociale de nos métiers.

Il convient, maintenant que le vaccin est disponible, que nos salariés soient prioritaires et inscrits dans la liste des professionnels dits "de la deuxième ligne".

Nos entreprises sont prêtes dans le délai le plus bref possible à organiser avec efficacité et promptitude la vaccination de l'ensemble de leurs salariés comme elles ont su maintenir leur activité malgré les confinements.

Nous vous demandons instamment, Madame La Ministre, de prendre en considération dans la stratégie de vaccination déclinée par le gouvernement, la nécessité de reconnaître à nos salariés un statut prioritaire correspondant à leur contribution à l'issue de la crise sanitaire que nous traversons.

Nous vous prions d'agréer, Madame La Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Yann Madeline
Président de la FNSA

